

Belfort, le **26 OCT. 2021**

**Direction de l'animation des
politiques publiques
interministérielles**

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Lettre recommandée avec AR.

Monsieur,

Par courrier du 30 septembre dernier, vous m'avez adressé une demande de prorogation du délai de mise en service de votre installation de méthanisation à Delle.

Vous me précisez que les travaux ont pris du retard au motif que la concertation avec les élus et la population sur le projet s'est avérée plus longue que prévue. Le contexte sanitaire (COVID 19) a également eu un impact important. Les rendez-vous sur le terrain ayant été reportés du fait du confinement, vous n'avez en effet pas été en mesure de transmettre, dans les temps impartis, les audits demandés par les organismes bancaires pour le financement de votre installation.

Pour ces raisons indépendantes de votre volonté, votre installation qui a fait l'objet d'une preuve de dépôt le 26 novembre 2018 référencée sous le numéro 20180015 ne pourra pas être mise en service dans le délai de 3 ans.

Par conséquent, je vous accorde cette prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à l'article R. 512-74 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
le sous-préfet, secrétaire général


Renaud NURY

Société Biolidelle
4 rue Hohmur
68230 TURCKHEIM

01, Rue Bartholdi
90020 BELFORT Cedex
Tél : 03 84 57 15 50
Mél. : bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr
Bureau de l'environnement

1/1



@prefet90



www.territoire-de-belfort.gouv.fr



@prefet_90